



Cicor Group

Employee Code of Conduct

Français

Version d'octobre 2024



Sommaire

Introduction 3

Conformité légale et réglementaire 3

Exprimez-vous 4

Nos Valeurs Fondamentales 4

Personnes

Droits de l'Homme & Travail des Enfants .. 5

Relations de Travail 6

Diversité et Inclusion 8

Santé & Sécurité 8

Leadership 9

Intégrité des affaires

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin 10

Paiements illégaux 11

Fraude et tromperie 12

Concurrence et lois antitrust 12

Cadeaux/Courtoisies d'affaires 12

Délit d'initié 12

Concurrence équitable 12

Conflit d'intérêts 13

Sécurité et qualité des produits 13

Conformité au commerce mondial, sanctions et embargos 13

Importation 14

Exportation & Sanctions 14

Lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale 14

Tenue d'archives précises 15

Confidentialité des données et éthique numérique 15

Pièces contrefaites 15

Protection de nos actifs 16

Communauté

Gestion de nos communications 17

Impacts sur la communauté 17

Formation et sensibilisation 17

Approvisionnement responsable 17

Environnement 17

Page de signature 18

Signaler un problème 19

Introduction

Le Groupe Cicor (ci-après dénommé «Cicor» ou «l'Entreprise») est une entreprise mondiale avec un portefeuille unique de technologies et de services. Nous visons à créer de la valeur ajoutée pour nos employés, clients et actionnaires. Chez Cicor, nous nous efforçons d'être un employeur et un partenaire commercial fiable, juste et respec-

teux. Notre Code de Conduite partage des perspectives sur nos principes éthiques et nos valeurs. Bien que Cicor reconnaisse les différences culturelles et les exigences légales, l'Entreprise s'attend à ce que, où qu'un acteur soit situé, toutes les activités commerciales soient menées, au minimum, conformément à ce Code.

Conformité légale et réglementaire

Cicor est tenu de respecter la réglementation nationale des pays dans lesquels l'Entreprise opère, ainsi que les normes internationales, indépendamment des pratiques commerciales permissives qui pourraient prévaloir. Notre programme de conformité et de durabilité garantit une gestion

des risques au niveau du groupe et des entités avec des listes de contrôle et une documentation respectives en place. Il est exigé de chaque entité Cicor et de ses employés de se conformer à ce Code de Conduite, aux réglementations nationales ainsi qu'aux normes internationales.

Exprimez-vous

L'Entreprise s'engage à maintenir un environnement de confiance et d'ouverture, favorisant une culture d'expression libre. Nos parties prenantes peuvent soulever des préoccupations à tout moment via notre Ligne d'Intégrité Cicor.



Tous les détails concernant notre Ligne d'Intégrité sont disponibles sur notre site internet.

< cicor.com/integrity

Nos Valeurs Fondamentales

Les chapitres de ce Code de Conduite sont organisés autour des thèmes suivants : les Personnes, l'Intégrité des Affaires et la Communauté. Chaque chapitre repose sur les valeurs fondamentales de l'Entreprise définies comme suit :

- 1) **Orientation client**
- 2) **Haute performance**
- 3) **Confiance**
- 4) **Collaboration**
- 5) **Intégrité & Respect**

Nos valeurs fondamentales sont au cœur de Cicor et nous aident à définir non seulement ce que nous faisons, mais aussi comment nous le faisons. Notre mission collective est de vivre ces valeurs dans tout ce que nous faisons, chaque jour.

Personnes

Droits de l'Homme & Travail des Enfants

Les Droits de l'Homme sont inhérents à chaque individu, quelle que soit sa nationalité, son lieu de résidence, son sexe, son origine nationale ou ethnique, sa religion ou tout autre statut similaire. Nous adoptons une approche de tolérance zéro envers toutes les formes de violations des droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne et le travail des enfants dans nos activités, nos opérations et notre chaîne de valeur. Chez Cicor, nous traitons chaque personne avec dignité et respect. Nous veillons à ce que nos employés sachent identifier et signaler toutes les formes de violations des droits de l'homme grâce à des formations régulières et à la sensibilisation.

Cicor attend de ses partenaires commerciaux, actionnaires et employés qu'ils mènent leurs affaires et opérations de manière à respecter les droits de l'homme, en traitant chacun avec dignité et en promouvant des pratiques d'emploi équitables. Cela inclut la fourniture de salaires justes et compétitifs, l'interdiction du harcèlement, de



l'intimidation et de la discrimination, l'interdiction de l'utilisation de travail d'enfants, de travail forcé, sous contrainte ou de servitude, et la non-participation au trafic de personnes à quelque fin que ce soit. Toute implication dans des formes d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains, le travail forcé, sous contrainte ou de servitude, n'est pas tolérée.

Cicor ne soutient aucune forme de travail illégal des enfants. Le terme « enfant » désigne toute personne en dessous de l'âge légal minimum pour travailler là où le travail est effectué, et/ou de l'âge minimum fixé par l'Organisation internationale du travail (OIT), selon ce qui est le plus élevé.

Relations de Travail

Cicor fournit à tous les employés un contrat écrit dans une langue qu'ils comprennent, précisant clairement leurs droits et responsabilités en matière de salaire, d'horaires de travail, d'avantages et autres conditions de travail et d'emploi.

Toute rétention de pièces d'identité des employés (passeports ou permis de travail), la destruction ou l'interdiction d'accès à ces documents en tant que condition d'emploi est strictement interdite, sauf si la loi applicable l'exige.

Cicor garantit à ses employés un environnement de travail exempt de harcèlement physique, psychologique, sexuel et verbal, d'intimidation ou d'autres comportements abusifs.

Les employés ne doivent pas être facturés de frais, de coûts de recrutement ou de dépôts, directement ou indirectement, comme condition préalable à l'emploi. Le droit des employés de quitter leur emploi après un préavis raisonnable et de recevoir tous les salaires dus doit être respecté.

Nous respectons le droit des travailleurs de quitter la place de travail en fin de journée de travail. En s'engageant à respecter l'Organisation internationale du travail (OIT), l'entreprise reconnaît les droits des employés de former, de rejoindre et d'être actifs dans les syndicats et les organismes de représentation des employés conformément aux lois nationales, aux conventions collectives de travail et aux coutumes locales.

Nous privilégions le dialogue social pour soutenir un traitement équitable et juste de tous nos employés. Chez Cicor, nous convenons de mesures de formation pour les employés, permettant à notre main-d'œuvre de se développer profession-

nellement et d'améliorer notre compétitivité en tant qu'entreprise.

Les travailleurs reçoivent au moins la compensation minimale requise par la législation locale et tous les avantages légaux obligatoires. En plus du paiement des heures de travail régulières, les travailleurs doivent être rémunérés pour les heures supplémentaires à un taux majoré légalement requis ou, dans les pays où ces lois n'existent pas, au moins égal à leur taux de rémunération horaire régulier.

Il est interdit de déduire des salaires à des fins disciplinaires ou d'effectuer d'autres déductions qui ne sont pas prévues par la législation locale. Cicor accorde à ses employés des horaires de travail réglementés, des périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires, ainsi que des congés annuels, au moins dans la mesure requise par la législation locale.



Diversité et Inclusion

Nous favorisons un environnement de travail diversifié et inclusif où les employés sont traités avec respect et équité. Avec des employés dans le monde entier, la diversité est une partie essentielle de notre identité. Nous recrutons, sélectionnons et développons nos collaborateurs en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur race, couleur de peau, religion, sexe, âge, orientation sexuelle, état civil, handicap ou tout autre statut similaire.

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail inclusif où les différences sont valorisées et où nous tirons parti de nos différences pour obtenir de meilleurs résultats commerciaux, quel que soit l'origine d'une personne. Nous soutenons le développement professionnel. Notre succès dépend du succès de nos employés.

Santé & Sécurité

Chez Cicor, nous nous engageons à poursuivre les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité. Nos priorités sont :

- Protéger nos collaborateurs et l'entreprise contre les risques pour la santé et la sécurité pouvant découler de nos activités professionnelles
- Favoriser une culture de santé et de sécurité dans laquelle nous assumons tous la responsabilité appropriée pour nous-mêmes et pour les autres
- Assurer une bonne gestion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail comme impératif éthique
- Nous identifions et atténuons les risques pour la santé et la sécurité avant de commencer notre travail
- Nous visons à zéro accident ou maladie liés au travail
- Des mesures raisonnables doivent être prises pour garantir un environnement de travail hygiénique
- Garantir que les performances et la sécurité des employés ne sont pas altérées par l'alcool, les substances contrôlées, les drogues légales et illégales

Leadership

Nous reconnaissons que les leaders sont partout: transformant l'entreprise, propulsant l'organisation en avant, influençant les autres à poursuivre des objectifs communs, responsabilisant et coachant les équipes, et investissant de l'énergie pour améliorer la performance. Nous comptons sur les chefs d'équipe et les managers à tous les niveaux de l'entreprise pour assumer la responsabilité d'inculquer une culture d'intégrité chez Cicor. Nous valorisons, soutenons et développons les autres en pensant et agissant en tant que véritables coéquipiers et en gérant les risques ou les conflits de manière proactive. Nous sommes sincères et humbles, agissons avec intégrité et respectons les différents points de vue.



Intégrité des affaires

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Chez Cicor, nous adoptons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de trafic d'influence. Nous n'offrons, ne payons ni n'acceptons des pots-de-vin à aucune fin, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Nous ne faisons pas de paiements de facilitation et n'autorisons pas d'autres à les effectuer en notre nom. Avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou une hospitalité, nous nous assurons que la valeur est raisonnable et autorisée par les politiques et normes internes, et que le cadeau ou l'hospitalité ne sera pas perçu comme influençant indûment une décision commerciale.

Les interactions avec des fonctionnaires ou des organisations d'État présentent des risques qui doivent être traités de manière adéquate. Nous menons nos affaires avec la plus haute intégrité, toujours en conformité avec les lois anti-corruption et nos politiques et normes internes.

Si quelqu'un prend connaissance d'une demande ou sollicitation faite par un client, un fournisseur ou une autre partie prenante, l'entreprise doit en être immédiatement informée. Chez Cicor, nous veillons à ce que nos employés comprennent toute forme de corruption et de pots-de-vin grâce à des formations régulières sur le sujet.

Cicor attend de ses parties prenantes qu'elles mènent une diligence raisonnable pour prévenir et détecter la corruption et les pots-de-vin dans toutes les relations d'affaires, y compris les partenariats, la sous-traitance, les coentreprises, les accords de compensation, ainsi que l'embauche d'intermédiaires tiers tels que des agents ou des consultants. Les procédures suivantes sont définies comme étant des actes de corruption :

Paiements illégaux

Définis comme toute offre ou acceptation de paiements illégaux de la part d'un client, d'un fournisseur, de leurs agents, représentants ou autres. Il est interdit de recevoir, de payer et/ou de promettre des sommes d'argent ou toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, visant à exercer une influence indue ou un avantage illégal. Cette interdiction s'applique même dans les lieux où de telles activités ne violent pas les lois locales.

Chez Cicor, nous n'acceptons aucune offre, promesse ou paiement indu d'argent ou de toute autre chose de valeur destinée à des fonctionnaires, des partis politiques, des candidats à des fonctions publiques ou d'autres personnes. Cela inclut l'interdiction des paiements de facilitation destinés à accélérer ou garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine, comme l'obtention d'un visa ou le dédouanement, sauf s'il existe un barème officiel légal pour ces services accélérés et que le gouvernement fournit des reçus. Les paiements de sécurité personnelle sont autorisés en cas de menace imminente pour la santé ou la sécurité.



Fraude et tromperie

Cicor rejette tout avantage obtenu par des moyens frauduleux, tromperie, fausses déclarations ou en permettant à quiconque les représentant de le faire. Cela inclut la fraude, le vol et tout type de détournement de biens ou d'informations.

Concurrence et lois antitrust

Toute intention de conclure des accords formels ou informels anti-concurrentiels visant à fixer les prix, truquer les appels d'offres, limiter l'offre ou attribuer/contrôler les marchés est interdite. L'échange d'informations tarifaires actuelles, passées ou futures avec des concurrents est interdit. Nous ne participons pas à des cartels ou à toute activité qui restreindrait ou affecterait illégalement la concurrence.

Cadeaux/Courtoisies d'affaires

Cicor attend de ses employés qu'ils se fassent concurrence sur le mérite de leurs produits et services. Les employés ne doivent pas utiliser l'échange de courtoisies d'affaires pour obtenir un avantage concurrentiel déloyal. Dans toute relation commerciale, les employés doivent s'assurer que l'offre ou la réception de cadeaux ou de

courtoisies d'affaires est conforme aux lois et réglementations en vigueur, et que ces échanges ne violent pas les règles et normes de l'organisation du destinataire et sont en accord avec les coutumes et pratiques commerciales raisonnables. Aucun cadeau en espèces ou équivalent ne doit être offert ou accepté par nos employés.

Délit d'initié

Les informations privilégiées sont généralement des informations non publiques susceptibles d'avoir un impact sur le cours des actions de l'Entreprise. Les employés doivent maintenir la confidentialité de toute information privilégiée à laquelle ils ont accès afin d'éviter toute divulgation accidentelle.

Concurrence équitable

Les lois sur la concurrence sont en vigueur dans le monde entier pour prévenir les accords et pratiques susceptibles de modifier ou de restreindre indûment la concurrence sur le marché. Nous n'obtenons pas d'informations sur les concurrents par des moyens illégaux ou non éthiques, y compris par la corruption. Lors de nos échanges avec des parties prenantes, nous ne

chercherons pas à obtenir un accès non autorisé à des documents et traiterons les informations conformément aux législations, politiques et processus appropriés. Nous n'échangeons pas de méthodes de tarification, de politiques, de marges ou de conditions similaires avec des concurrents.

Conflit d'intérêts

Cicor évite tout conflit d'intérêts ou toute situation donnant l'apparence d'un potentiel conflit d'intérêts. Dans toute situation où un tel conflit pourrait survenir, l'Entreprise doit être immédiatement informée. Cela inclut un conflit entre les intérêts de Cicor et les intérêts personnels de proches, amis ou associés. Nous ne permettons pas que des intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec notre capacité à prendre des décisions justes et objectives dans l'exercice de nos fonctions, dans l'intérêt de Cicor.

Sécurité et qualité des produits

L'entreprise respecte les lois et réglementations relatives à la sécurité et à la qualité des produits tout en fournissant des produits et/ou des services conformes aux normes de sécurité et de qualité

convenues. Cicor attend des parties prenantes qu'elles mettent en place des processus d'assurance qualité pour identifier tout défaut et mettre en œuvre des actions correctives.

Conformité au commerce mondial, sanctions et embargos

Les gouvernements établissent des lois sur le contrôle des exportations et imposent des sanctions et embargos dans la poursuite de divers intérêts, notamment la sécurité nationale et la prévention de la prolifération des armes. Il est essentiel que Cicor se conforme à ces réglementations et lois, car toute violation peut avoir des conséquences graves, telles que des interruptions d'activité et des amendes. Avant de travailler ou de traiter avec un tiers ou de s'engager dans une exportation, réexportation ou transfert de marchandises contrôlées, l'Entreprise s'assure de la conformité aux lois sur le contrôle des exportations et des importations dans les juridictions concernées.

Importation

L'Entreprise s'assure que ses pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'importation de pièces, composants, données techniques et services.

Exportation & Sanctions

L'Entreprise applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute partie prenante figurant sur une liste de sanctions. Cicor ne traite avec aucune partie figurant sur une liste d'embargos ou de sanctions, conformément aux processus internes de l'Entreprise.

Lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale

Cicor s'engage à se conformer pleinement aux lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et de financement du terrorisme, et n'acceptera que des fonds provenant de sources légitimes. De plus, l'Entreprise ne traite qu'avec des clients réputés, engagés dans des activités commerciales légitimes. Cicor refuse de faire des affaires d'une manière qui faciliterait



ou favoriserait l'évasion fiscale de nos fournisseurs, clients ou autres tiers. Nous nous assurons que notre diligence raisonnable AML et Know Your Customer est effectuée sur tous les nouveaux clients potentiels. Nous confirmons que les fonds des clients existants proviennent d'activités commerciales légitimes et prêtons une attention particulière aux clients contrôlés par des fonctionnaires ou des personnes politiquement exposées (PEPs).

Tenue d'archives précises

Nos régulateurs nous obligent à tenir des dossiers précis. Si nous ne le faisons pas, nous risquons des sanctions sévères et risquons de nuire à nos actionnaires et à nos employés. Nous devons donc nous assurer que les informations commerciales que nous créons sont exactes, opportunes, complètes, justes et compréhensibles. Nous disposons de procédures et de mesures de contrôle internes pour la tenue de nos registres financiers. La manière dont nous conservons et détruisons les documents est conforme aux exigences légales et à nos procédures internes.

Confidentialité des données et éthique numérique

Nous nous engageons à protéger la vie privée des individus et à respecter les lois applicables en matière de protection des données personnelles. De plus, les technologies numériques prennent une place de plus en plus importante dans notre Entreprise et dans notre vie professionnelle. Tout en exploitant de nouvelles technologies numériques pour améliorer nos performances commerciales et la satisfaction de nos clients, nous nous engageons également à ce que nos employés bénéficient de ce développement.

Pièces contrefaites

Cicor attend de ses employés qu'ils développent, mettent en œuvre et maintiennent des méthodes et processus efficaces adaptés à leurs produits pour minimiser le risque de livraison de pièces et matériaux contrefaits. Des processus efficaces doivent être mis en place pour détecter, signaler et mettre en quarantaine les pièces et matériaux contrefaits, et empêcher ces pièces de réintégrer la chaîne d'approvisionnement. Si des pièces et/ou matériaux contrefaits sont détectés ou suspectés, les employés doivent en informer immédiatement les destinataires de ces pièces et/ou matériaux.

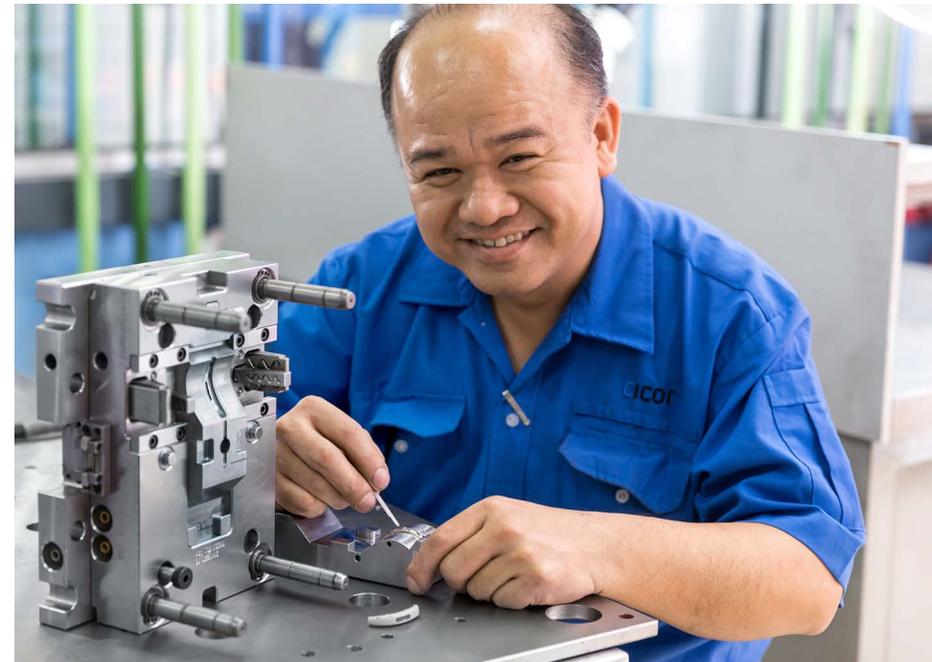
Protection de nos actifs

Nous avons tous le devoir de protéger les actifs de Cicor, y compris les biens matériels, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle contre le vol, les dommages, les abus et l'élimination inappropriée. Cela inclut :

- Toute sorte de documents
- Toute sorte d'informations confidentielles
- Les biens matériels tels que les meubles de bureau, les ordinateurs ou autres
- De plus, nous avons le devoir de protéger les actifs qui nous sont confiés par un tiers avec qui nous travaillons. Lorsque les employés de Cicor ont accès à des informations classifiées par le gouvernement, tout échange ou transmission de ces informations ou documents doit se conformer strictement aux processus et autorisations de sécurité requis. Tout incident réel ou suspecté d'abus doit être signalé immédiatement.

Vous pouvez partager des informations sensibles avec un tiers, mais uniquement si un accord de confidentialité (NDA) est en place avant la communication de toute information confidentielle.

De plus, vous ne devez pas solliciter, accepter ou utiliser les informations propriétaires de tiers, qu'elles soient fournies par le client ou autrement, à moins que le propriétaire des données n'ait accepté leur divulgation et utilisation.



Communauté

Gestion de nos communications

La marque et la réputation de Cicor sont l'un de nos atouts les plus précieux. Nous devons promouvoir et protéger notre marque de manière cohérente, constante et précise pour maintenir notre force sur le marché.

Impacts sur la communauté

Nous cherchons à contribuer au développement économique et au bien-être social des communautés en collaborant avec les parties prenantes locales et en encourageant les employés à donner de leur temps pour des causes dignes d'intérêt.

Formation et sensibilisation

En tant qu'entreprise, nous partageons nos connaissances. Des ateliers et des sessions de formation réguliers font partie de notre stratégie pour non seulement améliorer notre qualité, mais aussi renforcer la sensibilisation. La formation et le partage des connaissances sont des éléments essentiels pour notre amélioration continue et nos activités quotidiennes.

Approvisionnement responsable

Cicor propose des produits fabriqués à partir de matériaux, y compris des minéraux constitutifs, qui sont approvisionnés de manière responsable et soutient les efforts visant à éradiquer l'utilisation de tout minéral finançant directement ou indirectement, ou profitant à, des groupes armés coupables d'abus graves des droits de l'homme. L'entreprise a mis en place un processus pour favoriser un approvisionnement responsable.

Environnement

En tant qu'entreprise, nous avons la responsabilité envers la communauté mondiale de protéger l'environnement dans nos opérations et tout au long de notre chaîne de valeur. Nous devons respecter et viser à dépasser toutes les lois et réglementations environnementales applicables, où que nous exerçons nos activités. Nous nous efforçons de réduire notre empreinte d'émissions et de contribuer à un avenir durable avec une empreinte carbone réduite et équilibrée, en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Page de signature

Je certifie par la présente que j'ai reçu, compris et que je me conformerai au Code de Conduite.

Lieu, Date

Nom de famille / Prénom

Signature

Signez ici

Signaler un problème



Integrity Line

Signalement anonyme possible.
cicor.com/integrity

par e-mail

compliance@cicor.com

par courrier

Cicor Management AG
Compliance Office
Gebenloostrasse 15
9552 Bronschhofen
Suisse



cicor.com



Cicor Group



[@cicor.group](https://www.instagram.com/cicor.group)